

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Professionnelle Logistique et assurances, droit des transports

- Université du Havre

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université du Havre

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Logistique et assurances* spécialité *Droit des transports* (LP) dont les cours se déroulent à l'Université du Havre, existe depuis octobre 2008. Elle est destinée à former des assistants juridiques et des cadres moyens dans le domaine de la logistique, de l'assurance ou du transport et s'inscrit en complément des masters *Droit des assurances* (Rouen et Caen) ou des masters *Transports et logistiques* (Institut supérieur d'études logistiques (ISEL) au Havre, Institut d'administration des entreprises (IAE) Caen) formant des cadres supérieurs. Elle cible principalement, en réponse aux besoins en personnel des sièges sociaux ou des grands courtiers, la Normandie et la région parisienne.

Cette formation à effectif restreint, dispensée en formation initiale et en formation continue, accueille des étudiants ayant obtenu une deuxième année de licence (L2) en droit ou gestion, un DUT *Gestion des entreprises et des administrations* (GEA), *Techniques de commercialisation, transports, logistiques ou assurances*, voire un BTS à dominante juridique. Elle est aussi ouverte dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Synthèse de l'évaluation

La formation est clairement identifiée. Au niveau local, elle est sans équivalent. Sa construction (nature des enseignements dispensés, volume horaire, projet tutoré et stage) est cohérente et adaptée à l'objectif professionnel recherché. Ce dernier est déterminé avec précision. Pour répondre à l'attente des entreprises, la formation propose aux étudiants un enseignement résolument très pratique en droit des assurances et en droit des transports dans les domaines terrestre et maritime, venant compléter à ce stade de leur parcours les compétences déjà acquises en droit des obligations et de la responsabilité. En parallèle, la mise à niveau et l'amélioration en anglais professionnel des étudiants est l'un des objectifs leur ouvrant la possibilité de préparer et de présenter les certificats (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur - CLES 1 ou 2 ; Test Of English for International Communication - TOEIC). L'accent est également mis sur l'apprentissage des techniques de communication, de conduite d'entretiens, d'exposés oraux en situation de vie active. Les projets tutorés sont bien encadrés. L'équipe enseignante réunit de façon équilibrée des intervenants professionnels (76 heures), des universitaires (151 heures) et des enseignants intervenants dans des lycées professionnels (70 heures).

La formation présente cependant certaines faiblesses dans l'enseignement de la logistique et de l'informatique dont le volume horaire (25h sur le premier semestre pour le premier ; 10h sur chaque semestre pour l'autre) paraît insuffisant. Par ailleurs, elle est confrontée à une baisse notable des effectifs (de 23 étudiants en 2010-2011, ils passent à 14 en 2014-2015). L'argument allégué est le recrutement plus sélectif des étudiants qui apparaît pourtant très ouvert. On regrettera le manque d'encadrement général des étudiants, manifesté par l'absence de dispositifs d'aide à la réussite, l'absence de suivi de l'acquisition des connaissances et, surtout, l'absence de suivi des diplômés qui apparaît fortement préjudiciable à une appréciation fine de cette formation. Au demeurant, la mise en œuvre de la politique d'autoévaluation mériterait d'être améliorée.

Points forts :

- Finalité professionnelle de la formation clairement établie.
- Equipe pédagogique équilibrée quant à la répartition entre universitaires et professionnels.
- Qualité du suivi des étudiants au cours des projets tutorés.

Points faibles :

- Baisse notable des effectifs.
- Grande insuffisance du suivi des diplômés.

Recommandations

Pour contenir la baisse des effectifs, il est suggéré de promouvoir la formation continue, d'ouvrir la formation à l'alternance et de compléter les enseignements pour qu'ils soient mieux en adéquation avec les objectifs de la formation (une plus grande place devrait être réservée au numérique et à la logistique, l'enseignement de cette dernière pouvant prendre la forme d'un partenariat avec un professionnel).

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	<p>Le cursus correspond bien aux objectifs poursuivis. La formation met l'accent non seulement sur le droit des obligations (contrats, assurances, marchés publics, transports, fiscalité) et de la responsabilité professionnelle, mais aussi la prise de parole, la pratique logistique et une bonne connaissance de l'anglais. Le volume horaire d'enseignement consacré à ces disciplines est satisfaisant.</p> <p>On peut en revanche émettre quelques regrets sur la faiblesse des volumes d'heures consacrés à l'enseignement de la logistique et de l'informatique (25h pour le premier ; 10h dans chaque semestre pour l'autre)</p>
Environnement de la formation	<p>La formation est spécifique : elle s'inscrit en complément des masters <i>Droit des assurances</i> (Rouen et Caen) ou des masters <i>Transports et logistiques</i> (ISEL au Havre, IAE Caen).</p> <p>S'agissant du tissu professionnel (assurances, transports) censé venir l'épauler, les données fournies restent vagues.</p> <p>La LP n'est pas l'occasion d'un lien direct avec les centres de recherche, ce qui n'est pas anormal pour une licence directement professionnalisante.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe est composée de façon cohérente de cinq enseignants-chercheurs (dont le grade et la section CNU auraient pu être précisés davantage) assurant un volume horaire de 151 h, de trois professionnels - deux du domaine de l'assurance et un fiscaliste - assurant un volume horaire de 76 h, et trois enseignants intervenant en lycée professionnel, spécialisés en informatique, logistique et techniques de vente, assurant un volume horaire de 70h. Deux enseignants sont fortement impliqués dans le suivi des projets tutorés.</p>
Effectifs et résultats	<p>Une sélection présentée comme étant plus sévère, dissimule mal une baisse des effectifs : l'effectif de 23 en 2010-2011 est ramené à 14 en 2014-2015. En 2013, il était de 17 pour 14 diplômés. La majorité des étudiants viennent de DUT - par exemple en 2014-2015, 10 étudiants proviennent d'un DUT, 3 de BTS et 1 de licence 2.</p> <p>Sur les cinq dernières années, tous les étudiants suivent la licence professionnelle en formation initiale. L'option laissée de suivre la licence en formation continue ne paraît pas rencontrer de succès.</p> <p>Les données sont succinctes sur les taux de réussite (de 52% en 2010, ils sont de 82 % en 2014 en lien, d'après l'explication donnée, avec une sélection plus importante).</p> <p>Quant aux données relatives à l'insertion professionnelle, elles sont plus que lacunaires puisqu'il est seulement spécifié que les diplômés poursuivent leurs études ou s'insèrent assez facilement dans les métiers d'assistants juridiques dans le domaine du transport ou des assurances, d'assistants de production au sein des entreprises d'assurances, de gestionnaires de sinistres, ou commerciaux dans le domaine des transports ou des assurances. L'absence de données tant qualitatives que quantitatives à l'appui de ces affirmations ne permet malheureusement pas</p>

	une appréciation de cet élément fondamental.
--	--

Place de la recherche	La place de la recherche est faible, ce qui s'explique au stade de la licence professionnelle. Toutefois, les enseignements sont enrichis grâce aux travaux réalisés par les intervenants dont la plupart sont rattachés au laboratoire LexFeim (Laboratoire d'études en droits Fondamentaux, des Echanges Internationaux et de la Mer) pour les juristes et l'ISEL pour les logisticiens.
Place de la professionnalisation	La place de la professionnalisation peut s'avérer insuffisante en regard du petit nombre d'étudiants. Si la professionnalisation est assurée par la présence de professionnels enseignants dans la formation - dans les domaines de l'assurance et de la fiscalité - il n'est pas fait mention d'un professionnel dans le domaine de la logistique. L'intégration de la certification C2i (Certificat Informatique et Internet) n'est pour l'heure qu'à l'état de projet. L'accent est néanmoins porté sur l'apprentissage des techniques de communication, de conduite d'entretiens, d'exposés oraux en situation de vie active
Place des projets et stages	La place réservée aux projets et stages est bonne. Les étudiants doivent obligatoirement effectuer un projet tutoré, bien encadré, et un stage de 14 à 16 semaines en entreprise. Une soutenance fait suite au projet tutoré ; mais rien n'est malheureusement précisé au sujet du rapport de stage.
Place de l'international	Hormis la pratique de l'anglais qui est exigée, la place de l'international reste vague. L'anglais est un enseignement obligatoire (4h à 5h par semaine). Le stage à l'étranger est possible sans autres précisions. Les étudiants peuvent passer des certifications CLES 1 ou 2, TOEIC. Une convention avec Lomé est à l'état de projet destinée à faire bénéficier les juristes togolais des compétences offertes par la formation en droit du transport et des assurances.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement est très ouvert et l'aide à la réussite ne fait pas l'objet d'un dispositif particulier, ce qui est regrettable. Les conditions d'accès restent très générales et contredisent la politique de sélection évoquée précédemment. La licence professionnelle accueille des étudiants de L2, de l'IUT (notamment IUT du Havre) et des BTS.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La formation est dispensée en formation initiale et en formation continue. Des VAE sont possibles. Déjà présente, mais de manière très classique (Word, Excel, Powerpoint), la place du numérique pourrait être renforcée par la réalisation de certains projets. L'objectif du projet TOGO notamment, est de faire bénéficier les juristes togolais des compétences offertes par la formation en droit du transport et des assurances. Elle conduira sans doute à une redécouverte des outils numériques.
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants est classique au moyen d'interrogations, examens écrits ou oraux ; le règlement d'examen est reproduit. La compensation existe entre les deux semestres mais seulement si l'étudiant à une moyenne d'au moins 8 sur 20. La compensation entre les enseignements à l'intérieur des UE existe également. Ce mode d'évaluation est conforme à l'arrêté LP du 17/11/1999.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences s'avère peu satisfaisant. Il n'est pas mentionné de suivi autre que celui pratiqué sous la forme d'examens. A cet égard, le dossier révèle une confusion entre compétences et connaissances en ce qu'il se contente d'indiquer que les compétences sont évaluées par les interrogations écrites ou orales et par les sessions d'examens.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés est pratiquement inexistant et les données sont peu précises. En réalité, le suivi est abandonné à la structure l'OISEAU (Orientation Insertion Stage Etudier Apprendre à l'Université) dont l'enquête n'a pas donné lieu, au dire de l'autoévaluation, à un nombre significatif de réponses. Les informations recueillies restent donc

	<p>informelles. Elles reposent essentiellement sur des entretiens réalisés entre les anciens étudiants et le responsable du diplôme sans donnée quantifiable ou exploitable.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>L'autoévaluation reste assez superficielle sur le plan institutionnel et repose surtout sur des échanges informels. Une autoévaluation est réalisée lors de la réunion annuelle du conseil de perfectionnement, composé d'enseignants-chercheurs, de professionnels et d'étudiants. Les étudiants ont la possibilité d'évaluer les enseignements à l'aide d'un questionnaire anonyme. Cette évaluation a permis de mettre en avant le fait que le volume horaire d'un cours de logistique semblait faible, sans qu'il soit précisé s'il a pu y être depuis remédié.</p>

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.